



Syndicat mixte Centre Nord Atlantique pour le traitement et le recyclage des déchets  
(Siren : 254402522)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

### Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Nozay
Arrondissement	Châteaubriant
Département	Loire-Atlantique
Interdépartemental	non

### Date de création

Date de création	23/10/2000
Date d'effet	23/10/2000

### Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Jean-Paul NAUD

### Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Maison des services intercommunaux
Numéro et libellé dans la voie	9 rue de l'église
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	44170 NOZAY
Téléphone	02 40 79 51 56
Fax	02 40 79 51 60
Courriel	nathalie.noel-cna@cc-nozay.fr
Site internet	

### Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

### Population

Population totale regroupée	147 979
Densité moyenne	95,89

## Périmètres

Nombre total de membres : 5

- Dont 5 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
44	CC de la Région de Blain (244400453)	CC
44	CC de la Région de Nozay (244400537)	CC
44	CC d'Erdre et Gesvres (244400503)	CC
44	CC du Pays de Pontchâteau St Gildas des Bois (200000438)	CC
44	CC Loire et Sillon (244400693)	CC

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés</p> <p><i>12.1 <math>\zeta</math> Pour la partie centre de tri : le comité syndical fixe, annuellement, par délibération, un prix à <math>\zeta</math>habitant, pour la partie investissement, au prorata de la population concernée sur chaque communauté de communes, et un prix à la tonne pour la partie fonctionnement et du service rendu pour chacune d'<math>\zeta</math>entre elles. Le service rendu pour chaque communauté de communes tient compte des modalités techniques, en particulier en ce qui concerne les moyens à mettre en <math>\zeta</math>uvre lors de la réception des déchets à trier sur le centre de tri, à savoir leur conditionnement en vrac ou en sac (frais de fonctionnement et d'<math>\zeta</math>investissement compris). Le comité syndical pourra décider, à <math>\zeta</math>occasion de la fixation de ce prix, d'<math>\zeta</math>un coefficient pondérateur représentatif du rendement de la collecte collective. Les modalités du coefficient pondérateur seront alors définies dans le règlement intérieur.</i></p> <p>Par substitution</p>

## Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)